



# AVIS ET INSTRUCTIONS DE COURSE

## **Toucher Chausey - Aller** **Organisée par le Yacht Club de Saint-Cast**

**Lundi 26 août 2024 Mise à disposition du Comité de Course : 11h**

### **1 - Inscriptions**

Soit :

- a) Sur le site du Yacht Club de Saint-Cast <http://www.ycsc.com/>
- c) Par VHF canal 77, 15 mn avant le départ de la régates.

### **Important**

Tous les bateaux doivent pouvoir être identifiables par un N° de voile

Les Régates sont gratuites, Licences obligatoires.

Tous les abandons doivent être signalés au Yacht Club de Saint-Cast par VHF canal 77.

### **2 - Règles applicables**

- Les règles de course à la voile 2021/2024 de l'ISAF.
- Les prescriptions de la FFV.
- Le présent avis de course / Instruction de Course

### **3 - Admission**

Types de bateaux : Croiseurs

### **4 - Programme prévisionnel**

Régate en **deux manches, aller** : De la Pointe de la Garde à la bouée des épiettes (prendre son temps de parcours).

Mise à disposition du comité de course à 10h45 à proximité des bouées mouillées dans l'Est et à l'extérieur du Mouillage de la Garde.

### **5 - Parcours**

Le parcours de la régates sera défini en fonction du vent et de la force de la mer au plus tard 15 mn après la mise à disposition, il sera alors diffusé aux participants par VHF canal 77

### **6- Calcul des temps compensés**

IRC 60

### **7 - Décharges de responsabilité**

Les concurrents participent à la régates entièrement à leurs propres risques. La décision de prendre le départ ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, aussi bien avant, pendant qu'après la régates.

### **7 - informations et renseignements**

Téléphone : 06 62 71 94 57 et internet : <http://www.ycsc.com/>.



# AVIS ET INSTRUCTIONS DE COURSE

## **Toucher Chausey - Retour** **Organisée par le Yacht Club de Saint-Cast**

**Mardi 27 août 2024 Heure de départ : 11h**

### **Important**

Tous les bateaux doivent pouvoir être identifiables par un N° de voile

Les Régates sont gratuites, Licences obligatoires.

Tous les abandons doivent être signalés au Yacht Club de Saint-Cast par VHF canal 77.

### **2 - Règles applicables**

- Les règles de course à la voile 2021/2024 de l'ISAF.

- Les prescriptions de la FFV.

- Le présent avis de course / Instruction de Course

### **3 - Admission**

Types de bateaux : Croiseurs

### **4 - Programme prévisionnel**

Régate en **deux manches, retour** : De la bouée des épillettes à la pointe de la garde, ligne d'arrivée entre le mat du Club et le Clocher de Saint-Jacut (prendre son temps de parcours).

Mise à disposition du comité de course à 10h45 à proximité des bouées des épillettes

Proclamation des résultats : 19h30 au Club House du Yacht Club de Saint-Cast

### **5- Calcul des temps compensés**

Osiris FFV

### **6 - Décharges de responsabilité**

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques. La décision de prendre le départ ou de rester en course relève de leur seule responsabilité.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, aussi bien avant, pendant qu'après la régata.

### **7 - informations et renseignements**

Téléphone : 06 62 71 94 57 et internet : <http://www.ycsc.com/>.